

Marathon 2010

du Photo Club de Lille

règlement

Article 1 : Le principe du marathon

Le club organisateur, le **Photo Club de Lille** organise un Marathon Photographique Argentique et Numérique intitulé « *Marathon Photo* » qui aura lieu le samedi 5 juin 2010 à Lille.

Le samedi 5 juin 2010 à 9H15, les participants ont rendez-vous à la maison des associations 72 rue Royale à Lille. Ils y rempliront leur fiche d'inscription et devront s'acquitter de leur frais d'inscription. Ils y recevront une feuille de route comportant le premier lieu de rendez-vous de la journée ainsi que les deux premiers thèmes de la journée. Départ du Marathon à 10h00. Les rendez-vous suivants auront lieu à 11h30, 13h00 (pause déjeuner), 14h00 (reprise du marathon), 16h00, 18h00 (remise des photos et pot de l'amitié). Les lieux de rendez-vous seront communiqués au fur et à mesure de la journée. Soyez à l'heure aux différents points de rendez-vous, l'équipe organisatrice ne pourra pas attendre les participants retardataires.

Attention, aucun appareil photo ne sera prêté. Il est à la charge de chacun de venir équipé, d'un appareil photo argentique ou numérique et d'une carte mémoire vide.

Pour les utilisateurs d'appareils photos argentiques la pellicule sera fournie lors de l'inscription En noir et blanc : kodak Tri-X 400, utilisable de 200 à 1600 iso. En couleur Fuji Superia 400. Au format 135 ou 120.

En numérique il sera possible de faire un nombre illimité de prises de vues mais seulement 8 photos seront rendues en fin de journée. Aucune retouche ne sera acceptée.

En argentique les participants remettront leur pellicule à la fin de la journée, le choix des 8 photos s'effectuera sur les négatifs scannés envoyés par mail suite au développement.

Article 2 : Les candidats

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure membre ou non du club photo. Si le candidat est mineur, il doit impérativement être accompagné d'une personne majeure. Tout formulaire d'inscription rempli de façon incomplète ou non conforme ou ne faisant pas figurer l'adresse e-mail valide permettant de joindre le candidat ne pourra pas être pris en compte et entraînera la nullité de sa participation. Toute fraude ou tentative au présent marathon entraînera l'élimination du participant.

Article 3 : Les dotations

Les lots pour les personnes gagnantes sont :

- L'exposition des photos gagnantes pour chaque thème.
- L'exposition de la meilleure photo en numérique et en argentique et son encadrement par l'atelier LECLERCQ DE LESCURE
- Un abonnement d'un an au magazine Réponses Photo d'une valeur de 50 € pour les deux meilleurs participants dans chacune des disciplines argentique et numérique.
- Un appareil photo de collection de type Rollei 35 pour le meilleur photographe dans la discipline argentique tous thèmes confondus.
- Un trépied de Gorillapod SLR-Zoom de marque Joby d'une valeur de 50€ pour le meilleur photographe dans la discipline numérique tous thèmes confondus

Article 4 : Le jury

Un jury composé des membres organisateurs du Photo Club et de professionnels de la photo déterminera les photos gagnantes et attribuera les prix.

Les photographies présentées seront rendues anonymes afin de préserver l'impartialité du jugement. L'annonce des gagnants ainsi que la date de l'exposition des photos primées sera effectuée par mail.

Article 5 : Le vernissage

Tous les participants au concours seront invités au vernissage de l'exposition des photos primées.

Article 6 : Empêchement

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, le club organisateur se réserve le droit : d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce marathon. Sa responsabilité ne saurait être engagée de fait. L'organisation ne saurait également être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, problème de distribution des emails. Elle ne pourra pas non plus être tenue pour responsable en cas d'événements présentant des caractères exceptionnels (grèves, intempéries...) ou autres événements indépendant de sa volonté (problèmes techniques) empêchant le bon déroulement du jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/les gagnants du bénéfice de leur(s) gain(s).

Article 7 : Responsabilité des participants

Le Photo Club de Lille n'est pas responsable des participants et de leurs actes. Aussi, il enjoint le participant à bien respecter le droit à l'image des personnes photographiées et à ne pas nuire à l'ordre public.

Article 8 : Droits sur les oeuvres

Ce jeu ne vise pas à acquérir des droits sur les œuvres : les participants restent propriétaires de toutes les photos réalisées. En participant, vous autorisez le Photo Club de Lille à les utiliser uniquement à des fins non commerciales : expositions, site internet du Photo Club, affiches.

Article 9 : Frais d'inscriptions

Le participant doit impérativement remplir sa fiche d'inscription et régler les frais d'inscription correspondant au prix de revient pour le club des frais d'organisation, de tirage, de développement et d'exposition.

Le montant de participation est de :

	Membres du PCL	Autres
Salarié	5€	9 €
Etudiant, sans emploi, retraité	4€	8 €

Le paiement pourra se faire en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du Photo Club de Lille, lors de l'inscription.

Article 10 : Application du règlement

La signature de la feuille d'émargement implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.